Procédure de déclaration d'un traitement

Fiche OS RETOUR SOMMAIRE

Source : Université Paris Nanterre Attention, la déclaration doit être effective avant la mise en œuvre du traitement! Informe son DU **UMR** UR Renvoie Renvoie vers le DPO d'une ou de l'autre tutelle vers le DPO de l'UCA de l'UMR, désigné DPO pour toute l'UMR EC contacte le DPO EC contacte le DPO → échange sur le projet → identification du processus Enclenchement de la procédure Procédure CNIL Déclaration au registre de l'UCA Dépend-on d'une MR à laquelle l'UCA a adhéré ? Transfert de la fiche registre EC remplit la fiche registre et ses annexes permettant de démontrer l'accomplissement des formalités inhérentes Demande au respect du RGPD d'avis à la CNIL Retour de la fiche registre au DP0 Construction du dossier (fiche registre, AIPD, tout document permettant Réunion de la cellule RGPD de démontrer l'accomplissement pour déterminer la nécessité des formalités inhérentes d'une AIPD au respect du RGPD Avis favorable défavorable Réalisation de l'AIPD Fiche registre + annexes consignées (collaboration entre l'EC Consignation au registre de l'UCA et la cellule RGPD) au registre Dossier Abandon de l'UCA Début Fiche registre + annexes retravaillé selon de la recherche + AIPD consignées les recommandations de la recherche Début de la CNIL au registre de l'UCA de la recherche Début

de la recherche



Procédure de déclaration d'un traitement

Sources : Université Paris Nanterre



Si la recherche est modifiée, il convient de mettre à jour de la fiche registre ou de la procédure CNIL obligatoire.

GLOSSAIRE

EC: enseignant-chercheur

DU : directeur d'unité

UMR : unité mixte de recherche

EA: équipe d'accueil

DPO : data protection officer / délégué à la protection

des données

MR: méthodologie de référence

AIPD : analyse d'impact relative à la protection des données

RGPD: règlement général sur la protection des données